

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Camaret 22 août 2015 à 18h00 salle St Ives

Présence de 42 membres, auxquels s'ajoutent 12 pouvoirs (G, Drouot, R. Férec, J. Halley des Fontaines, H. Halley des Fontaines, C. Le Guen, G. Huydts, JF. Klein, A. Le Helloco, JP. Le Mignon, F. Vivier, G. Touron, JC . Lézier), le quorum étant atteint, le président M Le Guen déclare la séance ouverte.

Il remercie l'ensemble des membres présents ainsi que M. Nédelec et M. Millet représentant le maire et l'adjoint au port. Il commence par présenter le rapport d'activités de l'Amicale depuis la dernière A. G.

--L'Amicale a participé à la sortie en mer lors du **pardon** de Camaret début Septembre 2014.

--Elle a présenté ses **vœux** de nouvelle année aux adhérents, sympathisants ainsi qu'aux représentants du monde maritime lors d'une soirée le 24 janvier 2015.

--Elle a organisé deux **visites de sécurité** à bord des bateaux en mai et en juillet, visites qui ont permis à O. Nosetti et D. Delamotte de l'APP de voir environ 30 bateaux. Ces visites sont organisées pour les plaisanciers volontaires qui souhaitent être sûrs de leur matériel de sécurité embarqué. Les observations qu'ont pu faire Olivier et Daniel figurent dans le compte rendu du C.A. du 18 juillet dernier, consultable lui aussi sur le site.

--Une 1ère **révision des extincteurs** a eu lieu fin juin, suivie d'une 2ème séance le 11 juillet. Elles ont permis de vérifier et valider environ 50 extincteurs. Nouveauté cette année : au cours de la 1ère séance l'intervenant a procédé au percutage d'un extincteur et a montré les précautions à prendre à cette occasion. Au cours de la 2ème séance il a proposé à la vente détecteurs de fumée et extincteurs maison en plus des petits pour bateaux.

--18 membres de l'Amicale ont participé au **Festival du Bout du Monde**, début août ; leur bénévolat rapporte à l'Amicale une certaine somme d'argent (1200 euros en 2014) qui lui permet de ne pas demander de subvention.

--Le 8 août dernier a eu lieu une **sortie pêche** en mer suivie de la réception de rameurs et accompagnateurs venus de Plougonvelin. Plus de 100 personnes se sont retrouvées, en présence des maires de CM et de Plougonvelin, à l'apéro organisé à la maison des plaisanciers.

--Le même soir le **repas du pêcheur** (grillade des maquereaux pêchés le matin puis paella) a réuni plus de 50 convives autour de PAM (Pierre André Moulet) qui a fait chanter jeunes et moins jeunes.

En l'absence de remarques ou commentaires sur ce rapport, il est adopté à l'unanimité.

Le président évoque ensuite la tenue de l'A.G. du Comité Départemental Finistère à Châteaulin. L'annuaire des marées est désormais obligatoire à bord des bateaux. La FNPPSF fait face à un problème au niveau de la communication : elle n'a plus d'autre **interlocuteur** au niveau national que le Ministère de l'Ecologie. Elle doit maintenant traiter avec des décisions prises au niveau de l'**Europe**.

Le président fait part de l'inquiétude des plaisanciers devant les **augmentations tarifaires** : l'amarrage augmente cette année de 2%, qui s'ajoutent aux augmentations importantes des années précédentes. Le grutage a fortement augmenté lui aussi, et le mécontentement monte chez les

plaisanciers qui ne sont pas des nantis.

Un fichier contenant les **n° de portable** des plaisanciers sera bientôt disponible pour faciliter l'entraide en mer.

Le **mesurage des bateaux** est un problème actuel, et l'APP ne souhaite pas polémiquer au niveau local, malgré quelques problèmes rencontrés ici, car la solution doit être nationale et la FNPPSF suit la question de près.

Le problème du manque de places libres sur les **parkings** en été est récurrent et n'a toujours pas trouvé de solution.

Le président passe ensuite la parole au trésorier pour le bilan financier. Pierre Gourmelen présente le bilan à l'aide d'un tableau (voir annexe) dont chacun peut prendre connaissance. Le bilan est équilibré et en l'absence de remarques, adopté.

La parole est donnée à M. Nédelec.

M. Nédelec précise qu'il représente le maire, empêché, et que M. Millet représente l'adjoint au port, empêché lui aussi. Tout en appartenant à Camaret Plaisance, M. Nédelec trouve que l'APP est une association active, qui met l'accent sur la sécurité. Il rappelle que Camaret Plaisance a organisé au printemps une intervention sécurité axée sur la récupération d'une personne tombée à la mer et notre président profite de l'occasion pour regretter que l'APP n'ait pas été invitée.

Concernant le **mesurage des bateaux**, ce sont de nouvelles règles applicables partout, mais qui ne doivent pas donner lieu à un changement de catégorie et ne concerneraient, selon lui, que peu de bateaux. A CM cela se fera dans la concertation. Un membre de l'APP fait remarquer que l'article sur lequel s'appuient ces nouvelles règles n'est plus valide et que seule compte la longueur indiquée sur la carte de circulation. Un autre fait remarquer que même sans avoir de moteur Hors Bord le mesurage lui a fait franchir une catégorie. M. Nédelec demande au C. A. de l'APP de faire le compte des amicalistes qui changeraient de catégorie en cas de mesurage.

En ce qui concerne les **parkings**, les bus et cars se seront plus autorisés qu'à des arrêts minute au Styvel avant d'aller stationner à la gare. Des panneaux ont été commandés et seront installés pour la saison prochaine avec un plan de circulation. Un membre de l'APP fait remarquer qu'en l'absence d'arrêté municipal les panneaux réservant le stationnement aux plaisanciers n'ont aucune valeur légale.

A propos du fichier des n° de portable des plaisanciers, la VHF reste aussi un bon moyen de communiquer, par exemple sur le canal 14.

Un membre de l'assistance demande si quelque chose va être fait pour empêcher les jeunes de faire du vélo sur les pontons.

Un autre membre pose la question de l'avenir de la pêche : que fait-on pour préserver la ressource ?

Un amicaliste demande à connaître l'**évolution future du port** de Camaret. M. Nédelec précise qu'il est prévu d'augmenter la capacité du port Vauban d'ici quelques années, en écartant le ponton lourd, mais des autorisations doivent d'abord être obtenues. Un ponton lourd serait envisagé au port de pêche et enfin la pose de pieux au Notic sera réalisée si l'architecte des bâtiments de France donne son accord.

En l'absence d'autres questions ou remarques, le président remercie le public et clôt la séance par une invitation à boire le traditionnel pot de l'amitié.